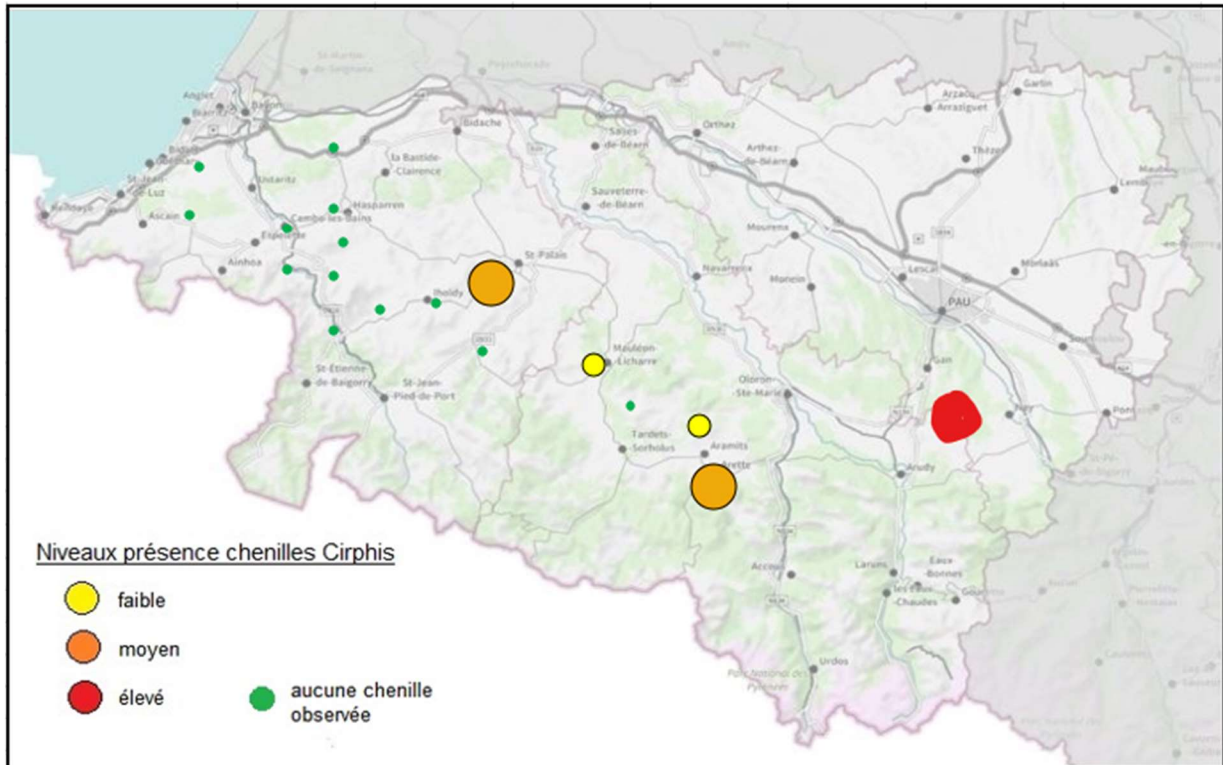


Avertissement Cirphis n°10

10 octobre 2023

Observations :



Toujours des papillons, localement encore piégés (22 à ARETTE, 15 à ESQUIULE et JUXUE, 6 à IHOLDY, 2 à ARBONNE ...) cette semaine, en nombres plus importants dans les pièges alimentaires par rapport à ceux à phéromones.

Concernant les chenilles, elles sont encore présentes en nombre sur certains secteurs, même si les observations sont « faussées » par les interventions en cours (notamment pâture rase) de certaines parcelles du réseau. Elles sont majoritairement observées à des tailles comprises entre 10 et 30 mm : plutôt moins de 10 mm au Pays basque ; plus grosses - et donc avec plus de défoliations visibles – côté Béarn. Des signalements de forte présence ont d'ailleurs été faits sur les secteurs LYS / REBENACQ / ASSON.

- vols de papillons toujours en cours (dont pontes potentielles et autre génération à venir)
- densités de présence des chenilles localement et potentiellement élevées

Attention, la réalité d'une parcelle n'étant pas celle de la parcelle voisine, possible sous-estimation par les suivis des parcelles du réseau du niveau de présence sur un secteur !

La **surveillance des prairies doit continuer, encore quelques semaines**, sur l'ensemble du département : tour des parcelles tous les 2 jours a minima.

L'observation des chenilles est facilitée le matin avec la rosée. La larve est reconnaissable par sa ligne jaunâtre latérale. Au toucher, la larve s'enroule sur elle-même. Les déjections et les éventuelles morsures sur les limbes des graminées sont, le cas échéant, bien visibles.

Dans le cas de présence avérée, **faire piétiner le bétail** : ne pas hésiter à « serrer » les bêtes quelques heures sur une petite surface, et à répéter l'opération un peu plus loin.

Lorsque les larves sont encore petites (max. 15-20 mm), un éventuel **traitement phytosanitaire à base de *Bt*** est possible. La bactérie agit comme substance paralysante pour les chenilles : la toxine bloque le fonctionnement de l'appareil digestif du ravageur et celui-ci meurt en quelques jours.

Pour se tenir informé (et informer !) :

Ne pas hésiter à nous signaler de fortes présences de chenilles :

- sur Facebook // Prairies.64
- par mail ou SMS

Suivre les bulletins cirphis publiés chaque semaine pour connaître les observations proches de ses parcelles (site internet de la Chambre d'Agriculture et relais partenaires ; envoi mail sur demande).

Contacts

Marie-Claude MAREAUX : 06 24 42 59 54 // mc.mareaux@pa.chambagri.fr